



FAQ sur les outils collaboratifs

Contexte :

Cette FAQ est constituée dans le but de répondre aux différentes questions qui ont été posées par les participants de la conférence en ligne sur les outils collaboratifs du 25 juin organisée par l'IGN. Elle n'a donc pas vocation à répondre à toutes les questions pouvant survenir sur l'utilisation des outils collaboratifs mais se veut un complément à la conférence. Pour (re)visualiser la conférence ainsi que les questions qui ont été traitées à la suite de celle-ci, vous pouvez vous [rendre ici](#). Vous pouvez aussi télécharger le support de présentation qui a été utilisé [ici](#).

Questions posées pendant la conférence :

- **Sur les modalités d'utilisation des outils collaboratifs de l'IGN :**

Q1 : Faut-il privilégier pour l'inscription à l'espace collaboratif une adresse professionnelle ? Y a-t-il des adresses génériques (en fonction de mon organisme) à utiliser ?

Oui, Il est préférable de s'inscrire avec une adresse professionnelle. Et de manière générale, pour un meilleur suivi des signalements, une inscription individuelle est à privilégier.

Q2 : Est-ce qu'un particulier peut utiliser les outils collaboratifs mis à disposition par l'IGN ?

Oui, il n'y a pas de restriction à la création de comptes sur l'Espace collaboratif ou au téléchargement des applications mobiles. Cependant, l'outil est conçu pour s'adresser d'abord à un public de professionnels. Pour faire des signalements sur les données IGN, le grand public est invité à plutôt utiliser le Géoportail.

Q3 : Je suis randonneur, l'outil collaboratif permet-il de signaler des chemins qui ne sont pas indiqués sur votre carte papier Top25, et qui existent sur le terrain et qui sont même parfois balisés sur le terrain ?

Le grand public est plutôt invité à utiliser les fonctionnalités de remontées d'anomalies du Géoportail que les outils de l'Espace collaboratif. Cependant, les outils collaboratifs permettent de signaler des chemins oubliés. L'application mobile permet notamment de « lever » un parcours en utilisant le GPS du smartphone et de le transformer en signalement.

Q4 : Pourquoi procéder par signalements sans offrir la possibilité de contribuer directement sur les données ? (Le signalement demande à être traité alors que la contribution directe responsabilise largement).

Le dispositif proposé par l'IGN prévoit les deux formes de contribution. Tout dépend des cas d'usages. Dans certains cas la contribution directe est souhaitée. Dans d'autres, les gestionnaires de bases de données préfèrent passer par les signalements. A l'IGN, la contribution directe existe déjà sur certains thèmes, et sera amenée à se développer sur des thématiques et avec des acteurs ou groupes d'acteurs ciblés.

Q5 : Peut-on ajouter plusieurs photos ?

Via le site internet, l'API ou les plugins, il est possible de joindre plusieurs documents de tous types aux signalements. Via l'application mobile il n'est possible que de joindre une seule photo. Si plusieurs photos sont nécessaires, il reste possible de faire plusieurs signalements.

Q6 : Dans le cas de signalements massifs, (exemple d'une commune qui classe sa voirie, voies communales et chemins ruraux souhaitant faire des signalements sur le thème « route » de la BD Topo) comment vous faire remonter cette info via des signalements sans multiplier les saisies ?

Les plugins SIG et l'API de signalement offrent la possibilité de faire des signalements massifs (envoi de plusieurs objets dans un signalement ou création d'autant de signalements que d'objets sélectionnés).

Q7 : Pour l'application smartphone, est-il possible de faire un signalement sans connexion ?

Oui, il est possible d'enregistrer un signalement sur son smartphone si on est en zone blanche puis de le soumettre (l'envoyer aux serveurs de l'Espace collaboratif) une fois qu'on retrouve du réseau.

- **Sur les groupes de l'Espace collaboratif**

Q8 : Qu'est-ce qu'un groupe ? Comment y accède-t-on ? Quel est son rôle ?

Le groupe sur l'Espace collaboratif correspond à une notion de communauté qui travaille sur une même thématique et généralement sur un même territoire. Chaque groupe est géré par un ou plusieurs gestionnaires.

Le groupe sur l'espace collaboratif permet au gestionnaire de personnaliser les signalements avec des thèmes spécifiques (comme dans l'exemple de Ma Route en 2 Roues Motorisées présenté dans la conférence en ligne). Il permet aussi la mise en place d'un guichet, et l'attribution de permissions sur les données servies par ce guichet (visualisation, écriture, extraction).

Pour accéder à un groupe, il faut tout d'abord avoir un compte sur l'espace collaboratif. On peut ensuite faire une demande d'affiliation à partir de la page décrivant ce groupe sur l'espace collaboratif (<https://espacecollaboratif.ign.fr/group/>). Pour que les membres de l'Espace collaboratif puissent s'y retrouver dans tous les groupes existants, nous encourageons les gestionnaires des groupes à remplir de la manière la plus précise possible la description de leur groupe.

Q9 : Pour faire un signalement faut-il obligatoirement choisir un groupe ou appartenir à un groupe ?

Non : pour faire un signalement sur les thématiques IGN, il suffit d'être membre de l'Espace collaboratif. Pour faire des signalements sur des thèmes personnalisés liés à un groupe, il faut naturellement être membre de ce groupe.

Q10 : Peut-on créer des groupes privés cloisonnés pour des projets collaboratifs internes ? En particulier sur des données sensibles comme des données de santé ?

Oui, les gestionnaires des groupes peuvent choisir d'accepter, ou non, les membres du groupe. Ils peuvent aussi choisir de restreindre la visibilité d'un signalement soit aux seuls membres du groupe soit uniquement à leur auteur. De plus, si un gestionnaire de groupe ajoute un flux externe, il peut aussi choisir de ne le rendre accessible qu'à son groupe.

Q11 : Est-il possible d'inscrire un établissement à l'espace et d'y raccrocher des comptes ?

La création de comptes sur l'Espace collaboratif est libre mais doit être faite par les utilisateurs eux-mêmes. La création de groupes spécifiques (à un établissement par exemple), est gratuite mais ne peut être faite que par des agents de l'IGN ; n'hésitez pas à vous rapprocher de vos contacts IGN pour leur demander la création d'un groupe pour votre établissement.

Une fois le groupe créé, les membres de l'espace collaboratif peuvent demander à le rejoindre, ou bien le gestionnaire du groupe peut affilier directement des comptes de l'espace collaboratif au groupe.

- **Sur l'accès aux données**

Q12 : Peut-on ajouter des couches métier ou des flux WFS ?

Oui ! C'est le gestionnaire de chaque groupe qui peut paramétrer la carte qui va s'afficher aux membres de son groupe et en particulier choisir les fonds qui s'affichent. Il peut ajouter des fonds déjà existant et servis par d'autres serveurs ou créer sa propre base de données métier sur un guichet de l'Espace collaboratif et y déposer ses données métier.

Q13 : Comment obtenir le flux WMS qui représente la BD Topo à J+1 ?

Pour le gestionnaire du groupe, il faut aller sur la page de son groupe, dans le menu 'Paramétrer la carte' et cocher la ressource : GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.BDUNI.J1 En complément, cette ressource est aussi disponible sur le Géoportail, dans la barre de recherche, il faut chercher la couche 'Plan IGN J+1'.

Q14 : Toutes les données renseignées deviennent accessibles par tous ?

Les gestionnaires des groupes de données peuvent choisir d'accepter, ou non, les membres du groupe. Ils peuvent aussi choisir de restreindre la visibilité des signalements soit aux seuls membres du groupe soit uniquement à son auteur. Ainsi, il est tout à fait possible de limiter l'accès des données saisies sur l'Espace collaboratif si elles sont 'sensibles'.

De même, l'accès aux données d'un guichet est restreint aux membres du groupe auquel est rattaché ce guichet.

Q15 : Les données déposées dans l'espace collaboratif - quel que soit le guichet utilisé - sont-elles nécessairement totalement ouvertes et accessibles en ligne par tout un chacun ?

Non, les données déposées sur un guichet sont uniquement accessibles aux membres du groupe qui a accès à ces données.

Q16 : Quelle politique de sauvegarde des différents états de la base pour un regard historique des évolutions est mise en œuvre ?

Dans un guichet, il est possible « d'historiser » une base de données. La fonctionnalité d'extraction différentielle permet d'extraire les objets modifiés entre deux dates

- **Sur l'adaptation des outils génériques**

Q17 : Est-il envisageable de réaliser une même application, mais sur une autre thématique ? Quelles modalités suivre dans ce cas ?

Les outils collaboratifs développés par l'IGN sont des outils génériques qui peuvent être réutilisés sur différentes thématiques. Pour des besoins spécifiques, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos contacts IGN.

Q18 : Existe-t-il une application spécifique à la biodiversité et aux atteintes à l'environnement ?

Non, pas actuellement. Toutefois, vu la généralité des outils (cf. Q18) n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes porteur d'un besoin sur ce sujet.

- **Sur le traitement des signalements**

Q19 : quel est le délai d'ingestion du signalement dans la base de données correspondante ?

Cela dépend des processus de traitement des destinataires des signalements. Pour les signalements portant sur les thématiques IGN, les signalements sont traités par des collecteurs de l'IGN dans un délai max de 30 jours. Lorsque la modification est intégrée par le collecteur dans la base de données, elle sera visible le lendemain dans le flux « Plan IGN J+1 ». Il est à noter que des temps plus longs peuvent néanmoins être constatés si une vérification terrain est nécessaire par exemple.

Q20 : L'utilisateur peut-il avoir connaissance des signalements existants au lieu indiqué, pour lui éviter de signaler une situation déjà remarquée ?

Par défaut, les signalements sont publics donc les autres contributeurs peuvent y avoir accès. Le gestionnaire de groupe peut cependant choisir de ne rendre accessible les signalements portant sur les thématiques de son groupe qu'aux seuls membres du groupe voire uniquement à la personne qui a créé le signalement.

L'utilisation d'un plugin permet de créer un nouveau signalement tout en visualisant ceux déjà existant par le biais du plugin. A l'heure actuelle, les signalements existants ne sont pas visibles dans l'interface de saisie web ou mobile lors de la création d'un nouveau signalement. Ce besoin est identifié et fait partie des évolutions prévues de l'espace collaboratif.

Q21 : La prise en compte de signalement dans la BD Topo est-elle répercutée uniquement dans les différentes éditions de celle-ci, ou est-elle disponible via les flux par exemple ?

Il existe un flux : "Plan IGN J+1" disponible sur le Géoportail (et donc sur l'Espace collaboratif) recalculé quotidiennement qui permet de visualiser toutes les évolutions de la BD Topo.

Q22 : En quoi consiste la validation par un référent ?

Cela dépend de chaque cas d'usage. Pour les signalements portant sur la mise à jour de la BD Topo, il s'agit d'une validation par le référent (le collecteur IGN) quant à la véracité du signalement, son absence en base et sa compatibilité avec les spécifications de la base de données.

- **Sur la maîtrise de la qualité des données**

Q23 : Comment sont validés les signalements avant mise à jour de la BD Topo ? Par qui ? Y a-t-il une vérification terrain ?

Les signalements portant sur les thématiques liées à la BD Topo arrivent chez les collecteurs Majec (mise à jour en continu de la BD Topo) pour vérification et traitement. Selon les cas, un passage terrain peut être nécessaire.

Q24 : Quelles sont les règles, conseils et contrôles que l'IGN a prévu de mettre en place afin d'assurer une homogénéité et une compatibilité des données produites collaborativement sur l'ensemble du territoire, afin d'être compatible avec les données IGN ou autres ?

La contribution peut se faire de deux manières : par signalement (contribution indirecte) ou par contribution directe.

Pour les signalements, le traitement par un collecteur IGN permet de s'assurer que la modification proposée dans le signalement correspond bien aux spécifications du produit.

Pour les contributions directes : mis à part les points adresse via le Guichet Adresse, il n'est pas encore possible de contribuer directement à la mise à jour des BD IGN. Cependant, nous travaillons actuellement à l'élargissement de ces possibilités, au travers, notamment, du développement d'outils de validation (à priori) des données et de qualification (à postériori) des données qui permettent de continuer à maîtriser la qualité de la donnée.

Par ailleurs, l'IGN dispose d'une unité dont le travail est de réaliser des contrôles qualité sur la base de données. Ce travail permet de s'assurer une homogénéité des données sur le territoire.

- **Sur les liens entre les outils collaboratifs, le guichet adresse et la BAN**

Q25 : La mise à jour de la BAN peut-elle aussi être faite dans cet espace ?

Pour mettre à jour la donnée adresse, le guichet adresse est l'outil le plus adapté pour les collectivités dont l'adresse est la responsabilité. <https://guichet-adresse.ign.fr/>. D'autres acteurs comme les SDIS peuvent faire des signalements sur l'adresse à travers l'espace collaboratif.

Q26 : Vous n'évoquez pas le guichet adresse, outil collaboratif de l'IGN pourtant ?

Effectivement, le guichet adresse est un outil collaboratif, destiné aux collectivités locales dans le cadre de l'enrichissement et de la mise à jour de la BAN.

Il est à noter aussi que le guichet adresse utilise les outils de l'Espace collaboratif pour la création et la mise à jour géométrique des voies.

L'adresse et le guichet adresse font et feront l'objet de conférences en lignes dédiées (cf. <http://www.ign.fr/institut/conferences-en-ligne-lign>).

Q27 : Les communes ont elles une application mise à leur disposition ? Si oui, laquelle ?

Pour l'adressage des communes, l'outil à utiliser est le guichet adresse (<https://guichet-adresse.ign.fr/>), puisqu'il permet l'enrichissement direct de la BAN. Pour d'autres thématiques, les communes peuvent utiliser l'Espace collaboratif (il y a un groupe Mairies).

- **Sur l'application Aléa :**

Q28 : l'appli ALEA semble ne pas être bien finalisée.... Vous confirmez ?

L'application Aléa est actuellement testée dans le cadre de 2 expérimentations ([signalements de Bornes Cadastrales](#) et localisation de points d'appui terrain permettant d'améliorer le recalage des orthophotos HR prises par l'IGN). Si vous avez des remarques ou si vous rencontrez des bugs/difficultés, n'hésitez pas à revenir vers nous.

- **Sur les plugins SIG**

Q29 : Comment se nomme le plugin pour QGIS ? Comment l'intégrer dans QGIS ?

Le plugin s'appelle "IGN_Espace_Collaboratif". Il est disponible sur le dépôt "logiciels.ign.fr". La procédure d'installation du plugin est disponible ici : <http://logiciels.ign.fr/?Documentation,69>. Il est fortement recommandé de suivre cette procédure pour garantir une bonne installation.

Q30 : Peut-on faire des signalements "en masse", par exemple en important plusieurs éléments d'une base de données locale sans ressaisir au cas par cas ?

Oui, en effet, les plugins permettent de faire des signalements en masse.

Q31 : ArcMap est en fin de vie. Quelque chose de prévu sur ArcGIS Pro ?

Oui, dans notre feuille de route, le développement d'un plugin pour ARGGIS Pro est prévu pour début 2021.